



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tourville **QUE** :

Conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, le conseil de la Municipalité de Tourville a adopté à la séance ordinaire du **06 janvier 2026 à 19h30**, situé à la Salle du conseil sise au 962, rue des Trembles à Tourville, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT # 08-2025
ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS –
VERSION RÉVISÉE ET SANS MODIFICATION**

Donné à Tourville, ce 07 JANVIER 2026

Diane Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION:

Je soussignée directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Tourville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut:

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 10h00 et 12h00 le 07 janvier 2026.

Diane Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière